



AVIS

Par délibération en date du 2 décembre 2019, le Conseil Municipal de CRACHIER a instauré un Droit de Préemption Urbain sur les zones ZA, AA, ZB, AB ou partie figurant au Plan Local d'Urbanisme.

Cette délibération ainsi que le plan annexé sont tenus à la disposition du public :

- sur site internet de la commune : www.crachier.fr

- à la Sous-Préfecture de La Tour du Pin, Bureau des affaires communales.

Un exemplaire de cette délibération est affiché en Mairie.

CL 20191319 06/12/19

Le Courrier Liberté



Edition Isère

**ATTESTATION DE PARUTION
dans le n° 49 du 6 décembre 2019**

LE COURRIER LIBERTE
10 av. des Frères Lumière
38300 BOURGOIN JALLIEU
Tél. 04 74 28 06 11 - Fax 04 74 28 47 60
e-mail : annonceslegales@lecourrierliberte.fr

GRUPE SOPREDA 2